



Lignes directrices pour les activités de campagne pendant la pandémie de COVID-19



Élections Canada suggère fortement aux candidats et à leurs représentants de suivre les lignes directrices suivantes lors de leurs activités de campagne :


- Restez à au moins deux mètres des autres personnes.
- Évitez les poignées de mains ou autres contacts physiques lorsque vous rencontrez des membres du public et d'autres solliciteurs.
- Portez un masque non médical ou un couvre-visage lorsque vous avez des contacts avec le public et d'autres solliciteurs, plus particulièrement lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.
- Restez à la maison si vous êtes malade ou si vous avez été en contact avec un cas confirmé ou probable de COVID-19.
- Évitez de toucher les sonnettes, les poignées de porte et autres surfaces.
- Lavez-vous les mains fréquemment et soigneusement chaque fois que vous en avez la possibilité, et utilisez fréquemment du désinfectant pour les mains si vous n'avez pas accès à un lavabo.
- Évitez de distribuer des dépliants, des épinglettes ou d'autre matériel.
- Désinfectez régulièrement les surfaces et les aires communes, comme les tables, les chaises et les salles de réunion.
- Évitez de covoiturer jusqu'aux lieux des activités de campagne, ou si vous faites du covoiturage, réduisez le risque d'infection par exemple en portant un masque et en ouvrant les fenêtres de la voiture pour créer une circulation d'air.
- Les campagnes sont fortement encouragées à tenir un registre de leurs activités de campagne (nom et coordonnées du solliciteur, lieux et heures de sollicitation, etc.) pour faciliter le traçage des contacts par les autorités sanitaires locales, au besoin.
- Envisagez de télécharger et d'activer l'application de notification d'exposition à la COVID-19 du gouvernement du Canada, nommée Alerte COVID, surtout si vous habitez dans une province participante.

Ces lignes directrices ont été élaborées en collaboration avec Santé Canada et avec l'Agence de la santé publique du Canada. À mesure que la situation évolue, ces lignes directrices pourraient changer. Tous les candidats et solliciteurs sont censés suivre les mesures de santé publique locales et doivent contacter leurs autorités locales de santé publique pour obtenir les renseignements et les consignes les plus à jour pour leur région.



Questions?

Pour obtenir plus d'information sur la façon dont vous pouvez contribuer à ralentir la propagation de la COVID-19 dans votre communauté, consultez le site Web sur la COVID-19 du gouvernement du Canada à www.canada.ca/coronavirus.

Vous pouvez aussi communiquer avec le Réseau de soutien aux entités politiques par téléphone au **1-800-486-6563**, par  ATS au **1-800-361-8935**, ou par courriel à CSEP-PESC@elections.ca.